

Chaumont, le 13 janvier 2017.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vigilance orange Neige/Verglas pour la Haute-Marne

Une perturbation neigeuse abordera la zone de défense et de sécurité Est par le nord-ouest en fin de journée. Cette dernière se décalera vers le sud et l'est et devrait faiblir en milieu de nuit pour s'estomper au cours de la matinée de samedi. Les cumuls de neige attendus sont de l'ordre de 5 à 10cm.

Météo-France a ainsi placé le département de la Haute-Marne en vigilance orange neige/verglas.

Dans ce contexte et afin de préserver des conditions de circulation optimales sur les secteurs qui seront le plus impactés par ces intempéries, le préfet de la zone de défense et de sécurité Est a décidé de prendre des **mesures de restrictions de la vitesse autorisée** sur les axes suivants :

Autoroute A4 : jonction A4/A26 sud (département 51) à la barrière de péage de Saint-Avold (département 57) ;

Autoroute A6 : de l'échangeur n°22 Avallon (département 89) à la jonction A6/A31 (département 21) ;

Autoroute A5 : jonction A5/A26 (département 10) à la jonction A5/A31 (département 52) ;

Autoroute A31 : jonction A31/A6 (département 21) à la barrière de péage de Gye (département 54) ;

Autoroute A36 : jonction A36/A39 (département 21) à la barrière de Fontaine (département 90) ;

Autoroute A38 : département 21

Autoroute A39 : jonction A36/A39 (département 21) à la limite du département 71.

Ces restrictions prendront effet à compter du **vendredi 13 janvier 2017 à 18h00 et concerneront les véhicules suivants :**

- dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes : vitesse limitée à 110 km/h
- dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes : vitesse limitée à 80 km/h.

Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, appelle l'ensemble des haut-marnais à la plus grande prudence et les invite, dans la mesure du possible, à différer leurs déplacements.

Rappel de conseils de la Sécurité routière pour traverser cette période très particulière :

- Suivez l'évolution sur les sites suivants :
 - site internet du Conseil Départemental de la Haute-Marne : <http://geoweb.haute-marne.fr/mapviewers/46/>
 - site Internet institutionnel de Météo France (www.meteofrance.fr).
 - site Internet de Bison Futé (www.bison-fute.gouv.fr).
 - site Internet des services de l'État dans en Haute-Marne : <http://www.haute-marne.gouv.fr/>
- vérifier la pression des 4 pneus et privilégier les pneus hiver ,
- tester les éléments sensibles au froid (batterie, système d'allumage et d'alimentation) ;
- emporter un « kit de survie » au froid (raclette pare-brise, ampoules de rechange, lampe de poche, vêtements chauds, couverture et eau) ;
- bien voir et être bien vu ;
- rouler lentement et à bonne distance ;
- allonger les distances de sécurité et adopter une conduite souple ;
- ne jamais dépasser un engin de service hivernal en action

Rappel :

En cas de constat de la présence de personnes en difficulté à l'extérieur, le numéro d'appel d'urgence sociale à contacter est le «115».

L'appel est *gratuit et anonyme et* permet d'orienter de façon immédiate, 24 heures sur 24, les personnes en difficulté vers la structure d'hébergement la plus proche. Il est en lien avec les services de secours et de sécurité (n^{os} d'appel :15, 17, 18 et 112).

Contact presse :

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55